

DEPARTEMENT DU NORD

Valenciennes

Métropole

Communauté d'Agglomération  
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A  
Version  
modifiée  
Octobre 2026

Commune de Condé-sur-l'Escaut

SECTEUR 3

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.  
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

Zonage

Zones urbaines mixtes

UAb

UAp

UBd

UC

UCa

Zones urbaines dédiées  
aux cités minières/ouvrières

UMa

UMb

Zones de renouvellement urbain

UR

Zones dédiées aux équipements,  
activités de loisirs et de tourisme

UL

Zones urbaines à vocation  
économique

UGa

Zones d'extension à vocation mixte/habitat,  
(court/moyen terme)

1AU

Zones d'extension à vocation  
mixte/habitat, (long terme)

2AU

Zones à vocation agricole

A

Aco

Acn

Acn(p2)

Zones à vocation naturelle

N

N(p2)

N(p3)

Nd

Nj

Ni

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Bâti éligible au changement de destination

Emplacement Réservé

Espace Boisé Classé (L113-1 du CU)

Diversité commerciale à protéger (L151-16 du CU)

Cheminement à protéger (L151-38 du CU)

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

Ensemble bâti de qualité (ndt minère...)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

Elément linéaire (fosse, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Espace végétal de qualité (parc, jardin public/privé, boisement...)

Element ponctuel (arbres, haie...)

Informations complémentaires

Limites communales

Siege exploitation

cimetière existant

Périmètre DIVAT

Hydrologie

Surfaces et cours d'eau

Espace tampon de 50 mètres autour des cours d'eau (communes du PNR SE)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

| N°    | Vocation                    | Bénéficiaire | Surface (en m²) |
|-------|-----------------------------|--------------|-----------------|
| ER 01 | Accès à la zone agricole    | Commune      | 1717.09         |
| ER 02 | Accès à la zone d'extension | Commune      | 1893.27         |
| ER 03 | Création d'un accès         | Commune      | 345.52          |
| ER 04 | Extension du cimetière      | Commune      | 1377.66         |
| ER 05 | Extension du cimetière      | Commune      | 3239.01         |

Source cadastre : PGM © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »





Communauté d'Agglomération  
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B  
Version Approbation  
MARS 2021

Commune de Condé-sur-l'Escaut

SECTEUR 3

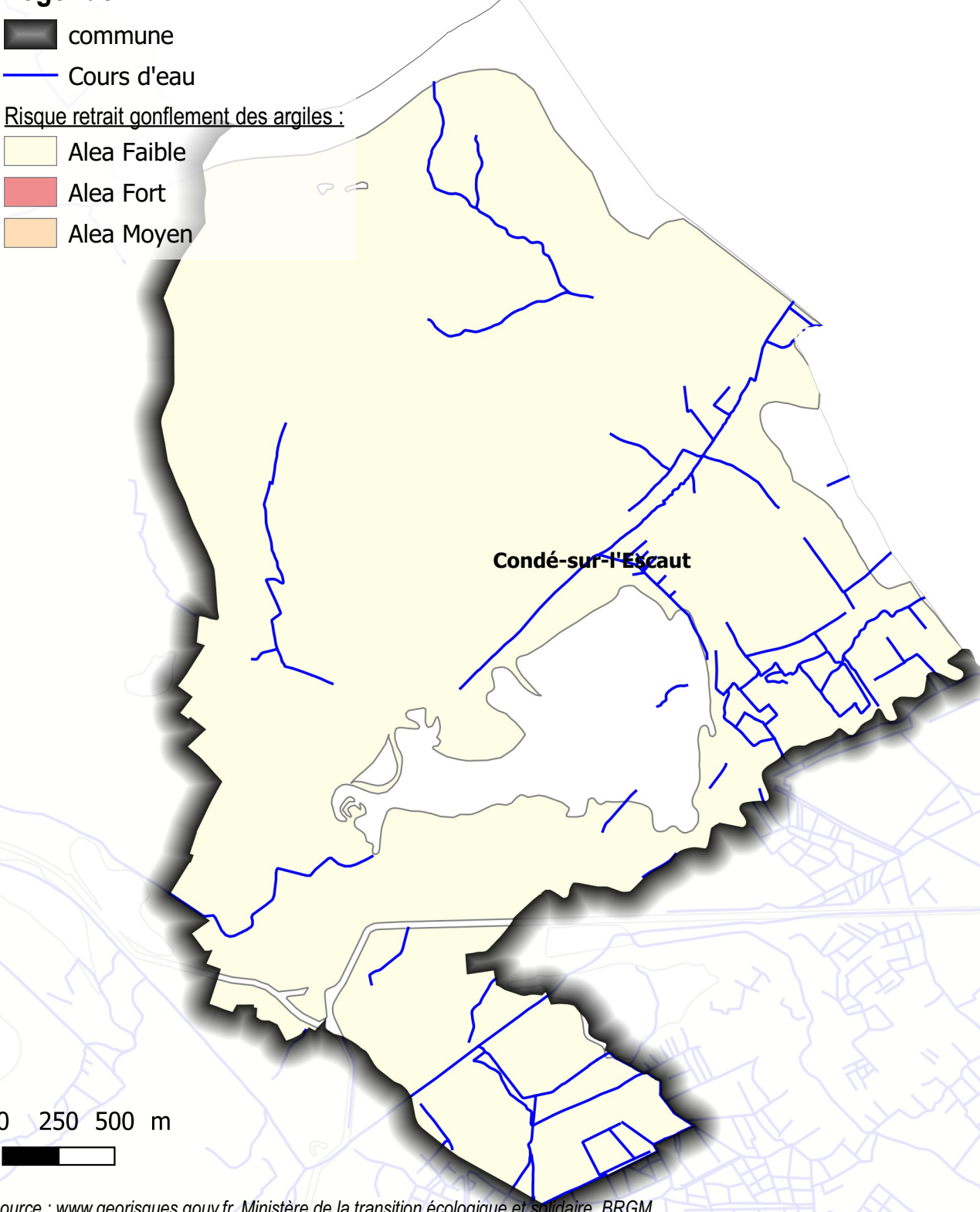


4.2

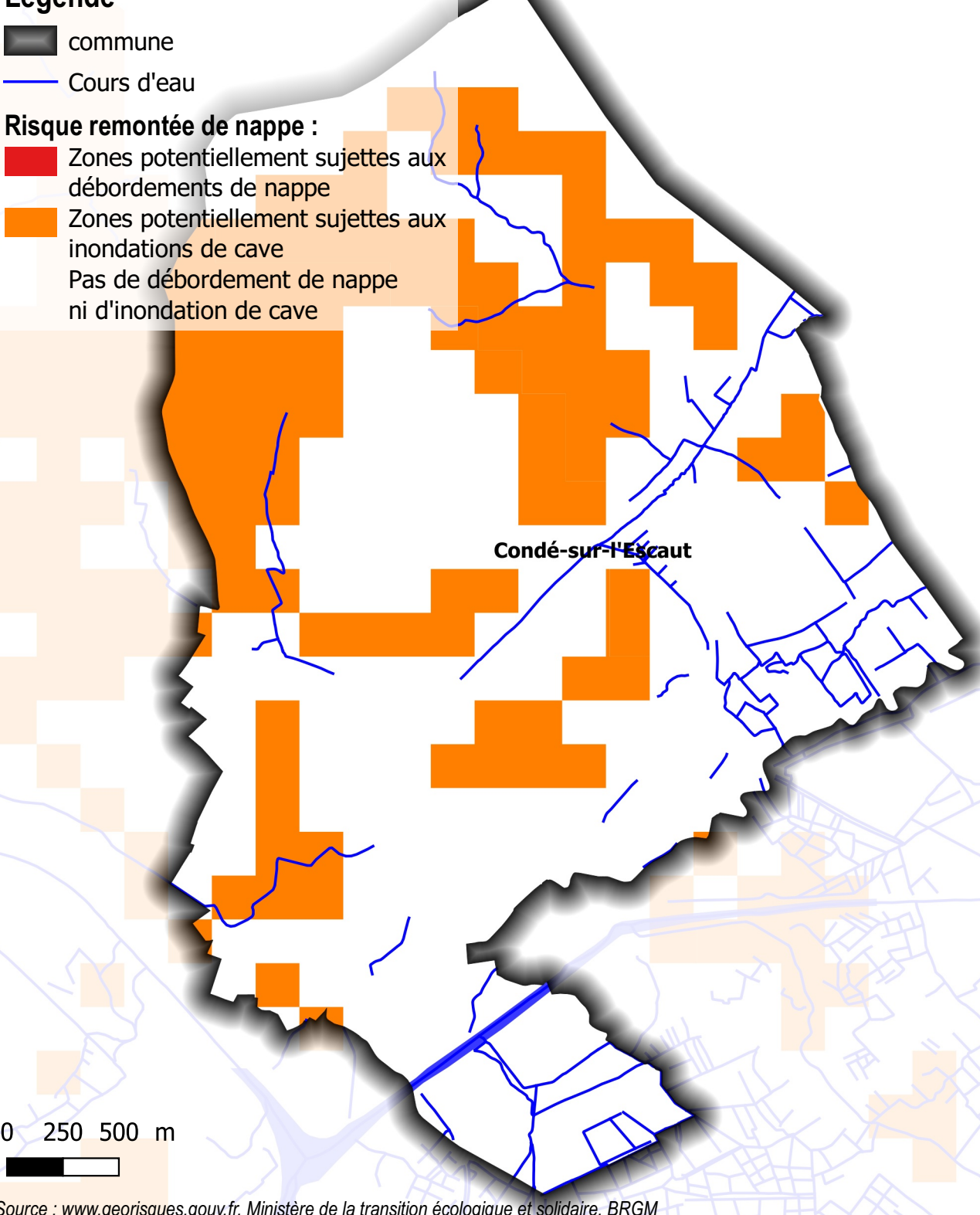
Important : Le PPRI de la Rhonelle étant en cours d'élaboration, les cartes présentées dans le cadre de l'arrêt projet du PLUi sont provisoires.

Les communes de la CAVM concernées par le PPRI de la Rhonelle sont les suivantes : Artres, Aulnoy-lez-Valenciennes, Bruy-sur-l'Escaut, Curgies, Estreux, Famars, Maing, Marly, Onnaing, Préseau, Quarouble, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Valenciennes.

Légende RISQUE DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES (Information)



Légende RISQUE DE REMONTEES DE NAPPE PHREATIQUE (Information)



Pour connaître les prescriptions qui s'appliquent dans les zones à risque, se reporter aux Dispositions Générales et/ou aux annexes du PLUi

